



Championnat du Québec de Rallye X sanctionné par Rallye Sport Québec v1.2 (Règlement particulier)

Le Championnat du Québec de Rallye X regroupe les rallyes de niveau Rallye X ou Rallye Cross du Québec. Le but est d'établir un classement parmi les participants à ces événements ayant une voiture répondant à certaines particularités techniques. Nous voulons offrir un championnat de Rallye X québécois favorisant l'accès et le développement des futurs pilote et co-pilote vers le rallye de performance.

Le championnat est entièrement supporté par la Canadian Association of Rallysport (CARS) et tous les événements sont sanctionnés par CARS et Rallye Sport Québec.

Les règlements de compétition sont ceux établies par CARS disponible au : <https://carsrally.ca/wp-content/uploads/2015/09/CARS-2024-02-En-Rule-Book-Rev-2-1.pdf> ainsi que les règlements spécifiques au Rallye Cross disponible dans le même document à la page 182.

Le présent document sert à établir des règlements particuliers au Championnat du Québec de Rallye X.

Chaque club qui organise un rallye-X en 2025 doit donner un pré-avis au compétiteurs d'au moins 6 semaines (à partir de Janvier 2025) pour que l'évènement soit éligible au championnat. Il doit donner au minimum la date et la ville ou se déroule l'évènement ainsi que les classes permises (Sxs, 4rm, 2rm)

Dans le cas ou le 6 semaines est impossible, il est autorisé de faire un rallye-X ou les points ne seront pas comptabilisé pour le classement 2025

Nous demandons au clubs de favoriser l'inscription de compétiteurs selon cet ordre de priorité :

-1^{er} :Les débutant, (n'ayant jamais roulé)

-2^e: Les participants intermédiaire et expert du championnat (ceux qui pensent faire le championnat au complet)

-3^e: Les participants hors-championnat voulant pratiquer ou tester

Calendrier 2025

| Date | Évènement | Ville / Club |
|--------------|-----------------------------|--|
| 26 janvier | #1 Rallye X de Beauce Hiver | Saint-George de Beauce (Club Auto Sport la Licorne) |
| 9 février | #2 Rallye X des Neiges BDC | New Richmond, Qc Club Rallye Auto Baie-des-Chaleurs |
| 23 février | #3 Rallye X de Rimouski | Saint-Eugène de Ladrière, Qc Club Rallye Rimouski C2R |
| 27 avril | #4 Rallye X Sanair | St-Pie, Qc Club Auto Sport la Licorne |
| À confirmer | #5 Rallye X de Charlevoix | À Confirmer Club du rallye de charlevoix |
| 17 août | #6 Rallye X Maniwaki | À confirmer Club rallye Maniwaki |
| 21 septembre | #7 Rallye X été BDC | New Richmond, Qc Club Rallye Auto Baie-des-Chaleurs |
| 12 octobre | #8 Rallye X Fest | East Broughton, Qc Club Auto Sport la Licorne |

Comité du championnat

Directeur du championnat : Gabriel Monette

Compilation : Jean-sébastien Delisle

Pour plus d'informations communiquez avec le directeur du championnat par courriel à :
gabrielmonette921@gmail.com

:

****Pour être éligible au Championnat du Québec de Rallye X, les pilotes doivent respecter les règlements énumérés dans ce document****

Éligibilité des compétiteurs

Licence

Afin d'être éligible à participer à un événement de Rallye X sanctionné par RSQ, chaque compétiteurs (Pilote et co-pilote) doivent respecter les conditions suivantes:

- Avoir suivi une formation sur les bases du rallye. Ce type de formation est généralement offerte par les clubs organisateurs. D'autre type de formation peuvent être pris en considération avec l'approbation de Rallye Sport Québec.
- Être membres de l'année en cours d'un club affilié à Rallye Sport Québec lors de son inscription à un événement. (La liste des clubs affiliés est disponible au : <http://www.rsq.qc.ca/clubs>)
- Détenir une licence de base de l'année en cours de Rallye Sport Québec ou une licence de compétition valide de CARS. Lien pour licence RSQ :

Admissibilité au championnat

Règles pour être admissible à récolter des points au championnat Rallye X du Québec.

- Le pilote ne doit pas avoir participé à un rallye de performance avant son premier Rallye X de la saison en cours.
- Pas de restriction d'admissibilité pour le co-pilote.
- Il existe 3 niveaux de compétition pour les pilotes.
 - **Expert** : Un pilote qui a participé à plus de 5 rallyes X
 - **Novice** : Un pilote qui a participé à entre 2 et 5 rallyes X
 - **Recrue** : Un pilote qui participe à son premier rallye X

** Les niveaux de compétitions pour les pilotes servent uniquement à aider les organisateurs à établir un ordre de départ sécuritaire au besoin**

- **Hors-championnat** : Un ou une pilote qui a déjà participé à un rallye de performance n'est pas admissible au championnat Rallye X du Québec. Toutefois, les organisateurs peuvent permettre au pilote de participer à un événement, mais il ne sera pas admissible à récolter des points au championnat.
- **Exception hors-championnat** : Un ou une pilote ayant déjà participé à un rallye de performance mais qui n'est plus actif depuis plus de 3 ans peut demander une exception au comité de RSQ pour pouvoir être admissible au championnat. Une telle exception doit obtenir l'approbation de RSQ.
- **Comportement Exemplaire.** Chaque membre d'un équipage prenant part à une manche du championnat de rallye-X du Québec 2025 s'engage à avoir un comportement exemplaire conforme à la section Code de conduite (p.7) du règlement CARS 2024. Tout manquement sera sévi avec la situation selon le jugement raisonnable du directeur de la série (exclusion des points, perte de la licence, etc)
- **Minimum d'évènement.** Un minimum de 2 rallye-X doit être disputé dans l'année pour être éligible au pointage 2025. À la fin de l'année, le pointage des participants n'ayant qu'une seule participation sera redistribué au participants étant éligibles au pointage dans chaque catégorie. Cela n'affecte en aucuns cas le résultat de l'évènement en soit.
- **Recrue de l'année.** Seul un pilote ou un copilote n'ayant jamais fait de rallye-X ou rallye de performance avant l'année en cours est éligible

Classes des véhicules

Classements qui seront établis en fonction de 3 classes :

- 1) Auto 4 roues motrices (4RM) pilote et co-pilote
- 2) Auto 2 roues motrices (2RM) pilote et co-pilote
- 3) **Côte à côte (SXS) pilote et co-pilote
- 4) recrue de l'année 2025 pilote et copilote

** La tenue de la classe côte à côte (SXS) dans un événement est à la discrétion de l'organisateur d'un événement. L'évènement doit être en mesure de faire circuler les véhicules de façon à respecter les règles de sécurité routière ou avoir une permission adéquate des autorités s'ils doivent circuler sur des routes publiques.

Règlementation relative au Classement

Le système de pointage est le suivant:

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 1 ^{er} Position : 20 points | 6 ^e Position : 6 points |
| 2 ^e Position : 15 points | 7 ^e Position : 4 points |
| 3 ^e Position : 12 points | 8 ^e Position : 3 points |
| 4 ^e Position : 10 points | 9 ^e Position : 2 points |
| 5 ^e Position : 8 Points | 10 ^e Position : 1 point |

- Un point est aussi accordé à qui prend le départ d'un rallye.
- Un point à qui le termine le rallye.

Le système de pointage pour les recrue de l'année

| | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1 ^{er} Position : 9 points | 6 ^e Position : 1 points |
| 2 ^e Position : 6 points | 7 ^e Position : 0 points |
| 3 ^e Position : 4 points | 8 ^e Position : 0 points |
| 4 ^e Position : 3 points | 9 ^e Position : 0 points |
| 5 ^e Position : 2 Points | 10 ^e Position : 0 point |

- Un point est aussi accordé à qui prend le départ d'un rallye.
- Un point à qui le termine le rallye.

Pénalités

- Il est de la responsabilité de l'événement de statuer via le règlement particulier ou par bulletin sur les pénalités applicable dans les situations suivant :
 - Lorsqu'un véhicule doit être remorqué lors d'une épreuve de classement.
 - Un mauvais parcours lors d'une épreuve de classement.
 - Lors d'un re-départ après un abandon.
 - Lorsqu'un cône est touché ou déplacé. (Si applicable)

Départage des classements en cas d'égalité

- Le compétiteur ayant le plus de victoires à son actif durant la présente saison sera déclaré vainqueur du championnat.
- Si l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé un rallye le plus de fois en deuxième position sera déclaré vainqueur.
- Si, de nouveau, l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé le plus de fois en troisième position sera déclaré vainqueur, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- L'ultime façon de déterminer un vainqueur sera le nombre de rallyes auxquels les concurrents se seront inscrits dans l'année.
- Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex-Aequo.

Les vainqueurs porteront le titre de "Champion" pour l'année suivante.

Dans le cas de concurrents ex-aequo pour la première place dans les championnats, le compétiteur ayant le plus de victoires d'événements à son actif sera déclaré vainqueur du championnat. Si l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé un rallye le plus de fois en deuxième position sera déclaré vainqueur. Si, de nouveau, l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé le plus de fois en troisième

position sera déclaré vainqueur, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. L'ultime façon de déterminer un vainqueur sera le nombre de rallyes au championnat canadien auxquels les concurrents se seront inscrits dans l'année. Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex-Aequo.

*À noter qu'aucun nombre d'événement minimal n'est requis pour gagner le championnat.

Le classement sera affiché sur le site web de Rallye Sport Québec au www.rsq.qc.ca ainsi que les réseaux sociaux Facebook et Instagram de Rallye Sport Québec.

Trophée et prix

- Des trophées seront remis aux 3 premières positions de chaque catégorie à la fin de la saison.
- Recrue de l'année, des prix seront remis aux recrues, pilote et co-pilote qui sont à leurs première année en Rallye X.
- Les organisations de chaque événement peuvent souligner la performance des équipages à leur discrétion.

Annexe technique #1

Règlements supplémentaires des inspections techniques dans les Rallye-X RSQ 2025.

Pour les voitures sans cage

Les voitures doivent répondre à la norme 27.3.2.1 du Règlement CARS 2024, mais également répondre aux critères suivants:

- a) La batterie doit être solidement fixée. Si celle-ci est relocalisée à l'intérieur de l'habitacle, l'installation doit répondre à la norme 12.3.7 de CARS 2024.
- b) Les bancs doivent être solidement fixés.
- c) Aucun tapis d'hiver.
- d) Le pilote, le copilote et le passager doivent porter un casque conforme à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2005 ou SA2005, ou plus.
- e) Ceinture 3 points d'origine en bon état.
- f) Le pare-brise ne doit pas être craqué.
- g) Les crampons doivent correspondre à la norme 12.4.3 du règlement CARS 2024 (clous de rue qui sortent d'un maximum de 3.5 mm du caoutchouc).

Ces critères résument les points importants d'une inspection précédant un Rallye-X RSQ. La voiture doit être dans un bon état et correspondre au Code de la sécurité routière. Si l'inspecteur ou l'organisateur juge l'état du véhicule comme un danger potentiel à l'événement. Il peut refuser un véhicule à l'événement.

Pour les voitures avec Cage 6 points

Voitures avec cage, se référer à la norme 27.3.3.1(c) et (11.1.6) du règlement CARS 2024.

Pour les SXS (véhicules Côte-à-côte)

Bien se référer à la norme 27.3.2.2 du règlement CARS 2024 et vérifier la limitation des pneus avec chaque organisation d'événement.